

## **Résumé de l'audience au Ministère (14 mars 2024)**

**(Juste avant la publication des textes réglementaires, les 15 et 18 mars)**

Le jeudi 14 mars, l'APBG a été reçue en audience au cabinet de la nouvelle ministre Nicole Belloubet par Madame Cécile Laloux, conseillère en charge de la pédagogie. Pour l'APBG David Boudeau et Gilbert Faury.

Cette audience était souhaitée par le ministère suite à notre lettre adressée à la Dgesco détaillant l'enquête APBG sur la disparition des groupes à effectifs allégés en SVT et résultant de la mise en place des groupes de niveau au collège.

Après un rappel des demandes de l'APBG pour le collège, sont abordés différents points de la mise en place de ces groupes de niveau et des conséquences désastreuses pour les sciences et les SVT en particulier. Dans plus de la moitié des collèges ayant répondu (426 réponses) à notre enquête flash de janvier, pour permettre la mise en place des groupes de niveau, les collèges ont ponctionné leur marge d'autonomie et on voit disparaître des dispositifs existants, comme les groupes à effectifs réduits en sciences pour les TP, les options ou les langues anciennes. L'APBG précise que cette mise en place se heurte aussi à deux obstacles structurels : le manque de professeurs en mathématiques et lettres modernes et les insuffisances de la formation. L'APBG s'étonne, à la date du 14 mars, de l'absence de textes réglementaires censés encadrer cette mesure. L'APBG s'étonne également du manque de clarté de la parole gouvernementale entre celle du premier ministre et celle de la ministre de tutelle. L'urgence d'un retour à la clarté est plus que jamais un impératif.

### **Voici les informations et réponses apportées par la conseillère de la ministre.**

Notre système éducatif ne parvient pas à faire réussir tous les élèves. Des savoirs et compétences sont insuffisamment maîtrisés par les élèves et ceci dès le début du cursus scolaire. Il y a eu des difficultés exprimées par les enseignants à la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves dans un cadre contraint. Des difficultés en compétences langagières, mathématiques et transversales. Dans les constats, il y a une très forte hétérogénéité qu'il faut réussir à gérer et il faut pouvoir modifier profondément la manière dont on va prendre en charge les élèves tout au long du cursus scolaire.

Dans le texte qui va être publié prochainement, 20 mesures de la maternelle jusqu'au lycée seront inscrites en termes d'organisation, de programmes, et d'examens.

Parmi ces mesures, il y a celle qui consiste à modifier l'organisation des enseignements de français et de mathématiques pour mieux prendre en charge l'hétérogénéité, faire tout pour faire progresser les élèves. C'est le seul objectif. C'est la préoccupation commune entre le premier ministre et la ministre Nicole Belloubet.

Depuis les annonces de décembre 2023, le ministère a été contrarié dans la mise en œuvre des différentes étapes par des aléas divers. Les textes auraient dû sortir en janvier dans une première version. La nouvelle ministre par sa méthode a pris le temps d'écouter, d'échanger avec des acteurs de terrain au-delà des organisations syndicales et avec des enseignants ordinaires. Ceci, afin de saisir ce qui rendait impossible la mise en place du « choc des savoirs ». Mme Belloubet a pris le temps d'écouter et de dialoguer et de construire la manière dont elle voyait concrètement la mise en place du « choc des savoirs ».

La ministre partage tous les risques liés à la mise en place de ces groupes (discrimination des élèves, collège à plusieurs vitesses, stigmatisation des élèves...). Au niveau de la sémantique, elle ne souhaite pas que le vocabulaire « groupe de niveau » soit retenu (le texte ne contiendra pas ce terme). Le premier ministre utilise cette sémantique de « groupe de niveau » pour que cela puisse parler à tout le monde et pas uniquement aux personnels de l'éducation.

Il faut prendre en compte la situation particulière de chaque établissement c'est pourquoi la ministre a souhaité retravailler le texte initial de janvier :

- La ministre souhaite assouplir certaines variables dans la mise en place des groupes : il faut laisser l'initiative aux acteurs de terrain, ils sont les plus pertinents pour décider de la mise en place du dispositif. Pour les équipes, il est nécessaire d'imaginer comment cela devra se mettre en place au sein de chaque établissement afin de prendre en compte un maximum de ses particularités et cela en fonction des moyens horaires et RH dont les établissements disposent.
- La ministre souhaite que l'organisation renouvelée des enseignements de français et de mathématiques n'enferme pas des élèves dans des groupes au risque d'accentuer les écarts. Il pourra disposer de temps en groupes et de temps en classe entière. Cela imposera alors des progressions communes, des évaluations convergentes et la possibilité de redistribuer les élèves en fonction de leurs aptitudes. Il n'y aura pas un modèle unique. Ce sont les enseignants qui décideront.
- La ministre fait confiance aux établissements. Quelque part, les chefs d'établissement devront expliquer leur choix. Le principal doit poser dans un document la manière dont il organise les groupes de besoins dans son établissement et le présenter en CA.
- Au niveau national, la ministre souhaite évaluer le dispositif et les différentes organisations mises en place. La mise en place au niveau 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> doit être décidée ultérieurement.
- Pour les établissements ayant déjà validé la DHG en janvier, il y aura la possibilité de la revoir. Une nouvelle phase d'échanges avec les rectorats et les DASEN sera ouverte. Finalement, les établissements ou même les académies qui avaient décidé de ne rien faire sans les textes réglementaires ont été les mieux inspirés.
- **En ce qui concerne les moyens, il sera nécessaire de les redéployer à certains endroits, tout en veillant à ce que la mise en place de ces groupes ne se fasse pas au détriment des dispositifs déjà en place, notamment les groupes en sciences. Les contraintes en termes de ressources humaines restent incontestables, mais le ministère y travaille, sachant que ces nouveaux enseignements en français et en mathématiques seront dispensés exclusivement par des enseignants de ces deux disciplines ».**

La ministre ne peut se satisfaire de la situation explicitée en amont. Il fallait faire quelque chose !

### Chantiers de la ministre

- Une formation est essentielle au niveau transversal et disciplinaire. Plan de formation ambitieux pour les enseignants de français et de mathématiques pour pouvoir mieux gérer l'hétérogénéité des élèves. Un accent sera également donné dans la formation des contractuels. Une réflexion est actuellement engagée pour faciliter la mise en œuvre de ces formations dans le cadre de la formation continue.
- Pour que la concertation dans les établissements puisse avoir lieu et pour organiser la mise en place l'organisation renouvelée des enseignements de français, au moins deux demi-journées devront être banalisées avant la fin de l'année scolaire. Il faut également travailler à une solution concrète pour avoir des temps identifiés de concertation de manière régulière pour les enseignants de français et de mathématiques.

### Possibilités de fonctionnement évoqués

Des moyens supplémentaires peuvent être octroyés pour des observations croisées, des co-interventions. Des organisations par alignement des classes en français et mathématiques pour mélanger les élèves en fonction de leurs difficultés sont possibles, sans pour autant ajouter un groupe. Ne faire cet alignement que sur un créneau dans la semaine par exemple. Tout système retenu sera intéressant à mettre en place et à être évalué.

Pour le bureau national, David Boudeau et Gilbert Faury